

# Utiliser ProFile pour soumettre des déclarations T2 par la TED

## Inscription à la TED

### **Pour vous inscrire à la TED, vous aurez besoin un d'un des éléments suivants :**

- Un code d'accès Web - généralement utilisé pour la production d'une déclaration pour une seule société ; OU
- Un numéro et un mot de passe pour la TED - généralement utilisé pour la production de déclarations pour plusieurs sociétés.

### **Comment obtenir un code d'accès Web :**

Communiquez avec le bureau d'aide à la Transmission par Internet des déclarations des sociétés si vous produisez une déclaration pour une seule société ; consultez les [Heures de service du bureau d'aide](#).

### **Sociétés résidant au Canada**

1-800-959-2803

### **Sociétés non-résidentes**

Appels en PCV : 1-819-536-2360

Alternativement, vous pouvez demander l'accès Web Codes par télécopie. Vous devez fournir le nom d'entreprise, le numéro d'entreprise, et fin de l'année d'imposition. Envoyer la demande au l'attention de la "Corporation Internet dépôt Help Desk" à Shawinigan 819-536-4486 ou Winnipeg 204-984-0418.

### **Comment obtenir un numéro et un mot de passe de la l'ARC :**

1. Pour vous inscrire à la TED, allez à ARC TED et remplissez le formulaire - l'inscription est gratuite.

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Canada

Agence du revenu du Canada  
www.arc-cra.gc.ca

English Accueil Contactez-nous Aide Recherche canada.gc.ca

**TED** **Inscription en direct TED**

Quoi de neuf

Responsabilités

Nouvelle inscription

Renouvellement

Mise à jour du registre

Vérification de l'admissibilité

Logiciel homologué

Heures de service

Dates importantes

Comment remplir une déclaration

Code de

**Important:** Veuillez-vous rappeler qu'un seul numéro TED est requis pour produire toutes les déclarations de revenus de vos clients. Seules les entreprises de préparation de déclarations ayant plus d'un emplacement sont tenues d'avoir plusieurs numéros TED. Si vous avez perdu ou égaré votre numéro TED ou votre mot de passe, ne pas procéder à une nouvelle demande d'inscription. Veuillez plutôt communiquer avec votre Bureau d'aide de la TED pour obtenir de l'aide. **Ne pas procéder à cette application si vous essayez de produire votre propre déclaration de revenus. Référez-vous au site Web d'IMPÔTNET à: <http://netfile.gc.ca/menu-fra.html>**

Continuer avec une nouvelle inscription Quitter Nouvelles

2. Les questions pour vous inscrire à la TED sont faciles (nom d'entreprise, adresse, numéro d'entreprise -- voir la capture ci-dessous). On vous demandera pour une très brève description des méthodes de sécurité que vous utiliserez pour protéger les renseignements confidentiels que vous obtiendrez pour produire les déclarations de revenus par voie électronique. L'ARC fournit les exemples suivants :

- logiciels de sécurité spécialisés, lecteurs de disques durs amovibles entreposés sous clef
- programmes de chiffrement pour les disques durs
- systèmes d'exploitation avec dispositif de sécurité intégré
- utilisation de mots de passe
- verrouillage des claviers

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Canada

Agence du revenu du Canada  
www.arc-cra.gc.ca

English Accueil Contactez-nous Aide Recherche canada.gc.ca

**TED** **Inscription en direct à la TED**

Quoi de neuf

Responsabilités

Nouvelle inscription

Renouvellement

Mise à jour du registre

Vérification de l'admissibilité

Logiciel homologué

Heures de service

Dates importantes

Comment remplir une déclaration

Solde dû

Manuel des déclarants par voie électronique

SEND et Formulaire T1153

Formulaire T183

Formulaire T1013

Sécurité

Vérification

Soutien

Index

Nouvelles

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque (\*) et doivent être remplis pour compléter le formulaire.

**Nom du propriétaire, de la société de personnes ou de la société\*:**  
(nom officiel ou enregistré de l'organisation)

**Nom d'entreprise :** (si différent du nom ci-dessus)

**Personne-ressource\*:** (personne responsable de la transmission électronique)

**Téléphone\*:**

**Poste :**

**Télécopieur :**

**Courriel\*:** (inscrivez une adresse de courriel)

**Langue\*:** (langue officielle à utiliser pour communiquer avec vous)

Français ▾

**Code d'escompteur :** (s'il y a lieu)

## Transmission par Internet

3. Une fois votre inscription TED terminée, vous recevrez votre numéro de la TED et mot de passe par courriel.

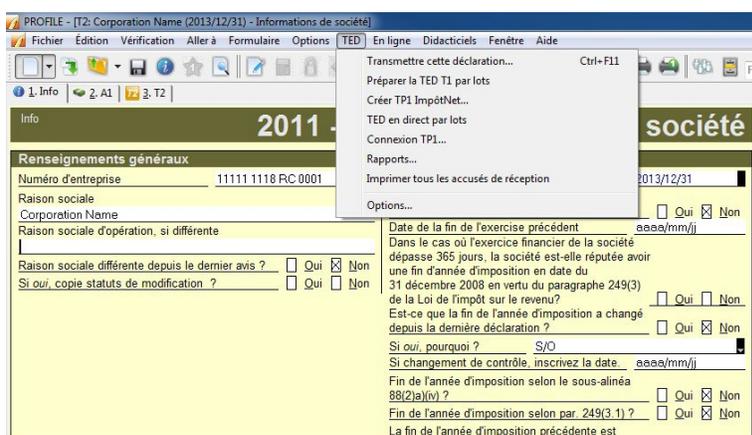
Remarque : Si vous êtes déjà inscrit à la transmission par Internet des déclarations de revenus des particuliers, vous êtes automatiquement inscrits pour transmettre aussi les déclarations de revenus des sociétés en utilisant le même **numéro et mot de passe** pour la TED en direct. L'ARC peut prendre jusqu'à 30 jours pour vérifier l'admissibilité d'un demandeur pour la TED.

Cette section fournit les instructions sur la façon de soumettre des déclarations par la TED avec ProFile.

### Configurer vos justificatifs d'entité lorsque vous utilisez le numéro de la TED et le mot de passe

Avant de soumettre une déclaration par voie électronique, vous devez entrer vos justificatifs d'identité.

1. Dans ProFile, Sélectionnez **TED** > **Options** dans le menu.



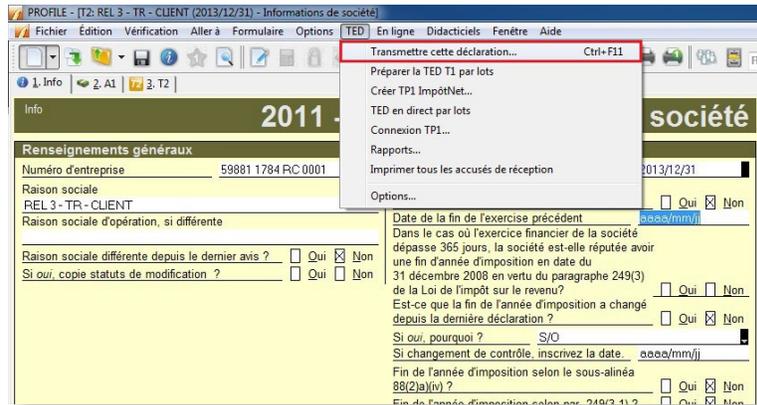
2. La fenêtre **Options de production par voie électronique** s'affiche. Sous **T2**, sélectionnez **T2 TED**, puis entrez votre **Numéro de la TED** en direct et votre mot de **passé de la TED** en direct, qui vous ont été fournis par l'ARC. Par défaut, ces renseignements seront déjà inscrits si vous avez entré ces informations pour la T1. Cliquez sur **OK**.

Remarque : Vous pouvez également sélectionner le répertoire dans lequel les fichiers à transmettre par la TED sont enregistrés (\*.cor).

## Utiliser le Service Web T2 pour la TED

Une fois vos justificatifs d'entité configurés, vous êtes prêt pour la TED.

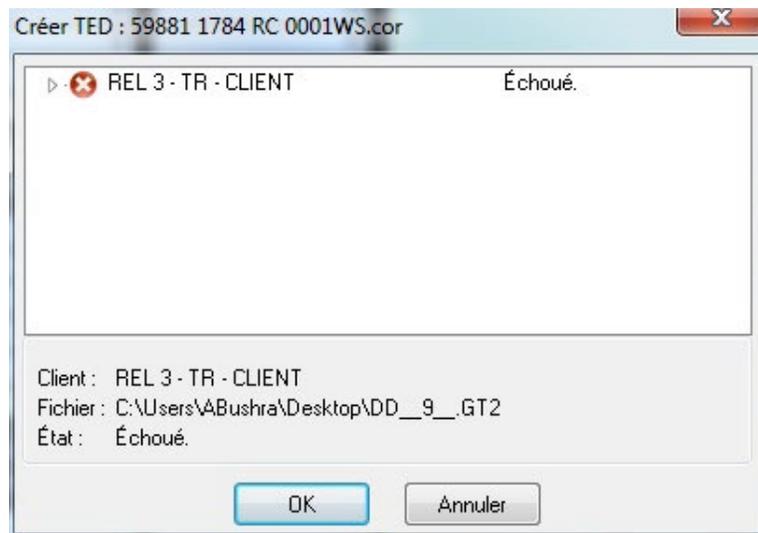
1. Ouvrez une déclaration T2 et sélectionnez **TED > Transmettre cette déclaration**. ProFile s'occupe de créer les fichiers requis pour soumettre la déclaration T2 par la TED.



2. La boîte de dialogue **Créer un fichier TED** s'affiche. Cela indique si le fichier .cor a été créé avec succès ou pas. Ce fichier .cor contient les données à soumettre à l'ARC. Cliquez sur **OK**.



3. Si l'état de la boîte de dialogue Créer un fichier TED est « Échoué », vous devez rouvrir la déclaration et consulter le Vérificateur (Ctrl + F9) pour les avertissements ; réglez tous les messages d'erreur avant de soumettre la déclaration de nouveau par la TED.

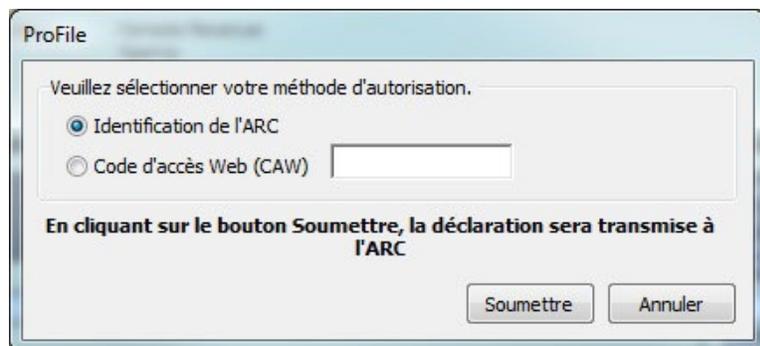


4. Ensuite, vous devez confirmer vos justificatifs d'entité pour utiliser le service Web pour la TED. Vous avez le choix d'utiliser votre numéro de la TED et votre mot de passe ou votre code d'accès Web (CAW). Vous avez le choix d'utiliser votre numéro de la TED et votre mot de passe ou votre **code d'accès Web (CAW)**. Pour utiliser votre **Identification de l'ARC** et mot de passe, sélectionnez Identification de l'ARC. Pour utiliser votre code d'accès Web, fourni pas l'ARC, sélectionnez Code d'accès Web (CAW) et entrez le CAW dans la case. Cliquez sur **Soumettre** pour exécuter la transmission et soumettre la déclaration T2 par la TED à l'ARC.

---

Remarque : Si vous choisissez « Identification de l'ARC », vous n'êtes pas obligé d'entrer votre numéro et mot de passe de la TED.

---

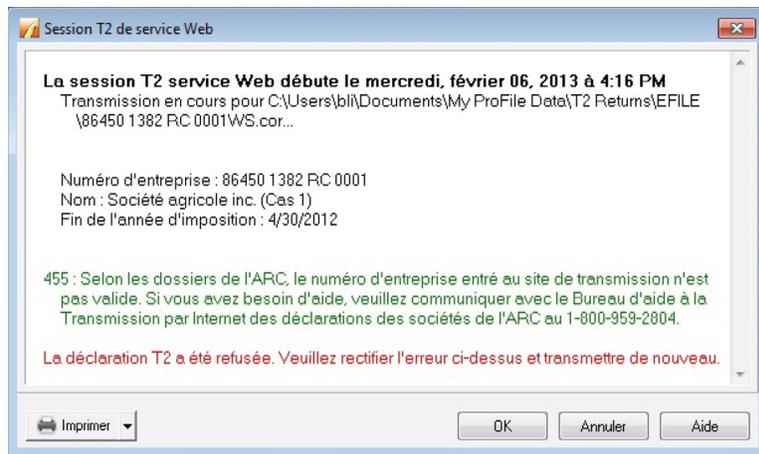


5. Si la transmission réussit, vous recevrez un numéro de confirmation.  
Remarque : Conservez une copie de la confirmation pour vos dossiers.

Production  
par voie  
électronique  
obligatoire  
pour les  
préparateurs  
de déclarations  
de revenus



Si la transmission échoue, vous obtiendrez un code d'erreur accompagné d'un message. Vous devez régler l'erreur que vous transmet l'ARC avant de soumettre la déclaration de nouveau.



6. Une fois que vous avez terminé, cliquez sur OK pour fermer la fenêtre Session de service Web T2.

**A partir de 2013, si vous acceptez de produire plus de 10 déclarations de revenus et de prestations T1 générale et 10 déclarations de revenus des sociétés T2 par année, vous devez soumettre ces déclarations par voie électronique.** Si vous ne vous conformez pas à cette exigence, l'ARC peut vous imposer une pénalité de 25 \$ pour chaque déclaration T1 générale produite plus de 10 déclarations ou de 100 \$ pour chaque déclaration des sociétés T2 produite plus de 10 déclarations.

Afin de vous conformer à ces changements, vous devez vous inscrire pour obtenir un numéro de la TED. **Nous vous suggérons fortement de vous inscrire le plus tôt possible.** Bien que l'inscription à la TED par le biais de l'ARC ne prenne habituellement que quelques jours, l'ARC peut prendre jusqu'à 30 jours pour effectuer une vérification d'admissibilité des demandeurs pour la TED.

### Plus d'information sur la TED

Pour plus d'informations sur la TED, veuillez visiter le site web de l'ARC.